

La composition, l'évolution et l'exploitation de la forêt

> Christian LAURENT et Hugues LECOMTE
avec la collaboration de Olivier NOIRET

Au plan de secteur, l'espace réservé à la forêt en Région wallonne est de 493 mille hectares. En termes d'occupation effective du sol, les territoires forestiers couvrent actuellement 553 mille hectares, soit près de 33 % du territoire.

La forêt a considérablement évolué au cours des deux derniers siècles, tant en superficies qu'en composition (essences) et en régimes (futaies, taillis, taillis sous futaie). Ces évolutions découlent, pour l'essentiel, de la mutation de l'agriculture et du tissu industriel ainsi que de l'urbanisation. Ces secteurs et activités déterminent, en effet, l'espace dévolu à la forêt et les besoins en matériaux. Les objectifs que se donnent les forestiers sont également primordiaux. Ils sont influencés par un nombre croissant d'acteurs et s'appuient de plus en plus sur une conception multifonctionnelle de la forêt.

60 % des forêts privées, selon le Recensement général de l'Agriculture et des Forêts. Elles n'en représentent plus que 50 % aujourd'hui, tout en ne correspondant qu'à 2 % du nombre de propriétaires. 70 % des propriétés ont moins d'un hectare, mais ne représentent que 10 % des surfaces totales. [↘ FIG RES FOR 1-2]

La moitié des superficies des bois privés est donc constituée de domaines de taille difficilement compatible avec une gestion régulière dans l'espace et dans le temps ; ce handicap structurel ne signifiant pas pour autant qu'elles soient mal ou non gérées. Il entraîne cependant des difficultés voire l'impossibilité d'organiser des travaux ou des coupes, compte tenu des exigences du marché et du nombre élevé d'interlocuteurs par unité de surface. Les marchés du bois imposent en effet, la production d'un volume minimum critique de l'ordre de 40 m³ de qualité homogène pour la commercialisation, soit de quoi charger complètement un camion grumier. Pour les petites surfaces (de 1 ha à 2 ha), seules les essences exotiques, particulièrement l'épicéa, le douglas et les peupliers hybrides, permettent d'atteindre ces seuils de commercialisation.

Selon les régions naturelles, la proportion des espaces forestiers varie de 7 % pour la Région limoneuse à plus de 50 % pour l'Ardenne qui est ainsi la région naturelle la plus boisée de Wallonie. [↘ CARTE RES FOR 1-1]

DEUX GRANDS TYPES DE PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES

En Région wallonne, environ la moitié des superficies forestières font partie du domaine public. Elles sont soumises au régime forestier et gérées par la Division de la Nature et des Forêts (DNF) qui assure en outre des missions administratives et de police sur l'ensemble du territoire [voir POLIT 2]. La gestion des forêts privées est de la responsabilité des propriétaires, dans le respect de la législation.

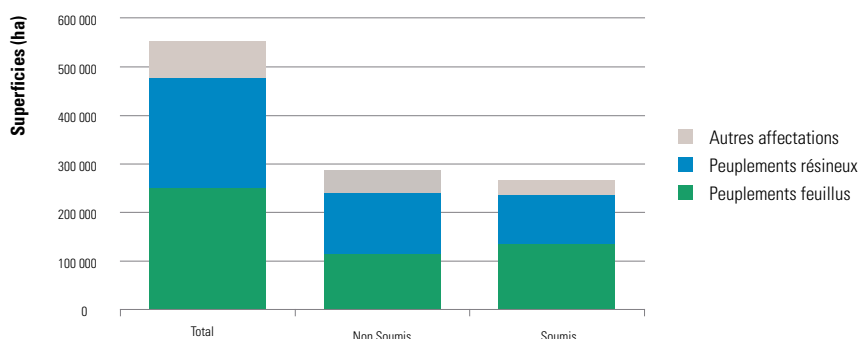
Les bois soumis au régime forestier sont détenus à raison de 57 400 ha par la Région wallonne (forêts domaniales ou indivises), de 1 660 ha par les provinces, de 193 500 ha par 175 communes ou indivisions de communes ;

le solde correspondant à divers organismes publics dont 294 CPAS et Fabriques d'églises. [↘ FIG RES FOR 1-1]

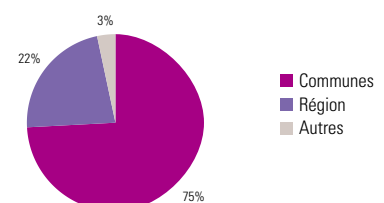
Avec une moyenne de 1 100 ha pour les communes, la majorité des bois soumis sont constitués de domaines de taille appréciable, compatible avec une gestion permettant une organisation régulière dans l'espace et dans le temps des travaux forestiers et des récoltes.

En forêt privée, la situation est toute autre, puisque le morcellement est très élevé et s'accroît au cours du temps, le nombre de propriétés augmentant de l'ordre de 10 % tous les dix ans. Le morcellement interne aux propriétés n'est pas connu. On estime à plus de 100 000 le nombre de propriétaires. En 1970, les propriétés de plus de 20 ha représentaient

FIG RES FOR 1-1 Répartition des superficies forestières par type de propriété, en Région wallonne (1994-2005)



Propriétaires des bois soumis au régime forestier



Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW et statistiques internes)

TAB RES FOR 1-1 Composition de la forêt wallonne selon la nature des propriétaires et des peuplements, en Région wallonne (1994-2005)			
Superficies (ha)	Soumis	Non soumis	Total
Futaie feuillue			
Hêtraies	33 125	8 313	41 438
Chênaies	20 875	15 250	36 125
Peuplements de feuillus nobles	20 188	15 563	35 751
Autres peuplements feuillus	9 750	11 625	21 375
Ensemble des futaies feuillues	83 938	50 751	134 689
Taillis sous futaie			
Hêtraies	813	1 000	1 813
Chênaies	27 563	19 500	47 063
Peuplements de feuillus nobles	9 188	13 750	22 938
Autres peuplements feuillus	8 625	12 313	20 938
Ensemble des taillis sous futaies	46 189	46 563	92 752
Taillis	4 938	9 938	14 876
Peupleraies	1 000	8 313	9 313
Ensemble des feuillus	136 065	115 565	251 630
Futaie résineuse			
Pessières	71 938	95 813	167 751
Douglasaies	5 938	7 250	13 188
Mélèzières	3 813	4 188	8 001
Pineraies	8 375	5 000	13 375
Autres peuplements résineux	11 563	12 563	24 126
Ensemble des résineux	101 627	124 814	226 441
Ensemble des peuplements	237 692	240 379	478 071
Autres affectations	29 063	45 875	74 938
Total zones forestières	266 755	286 254	553 009

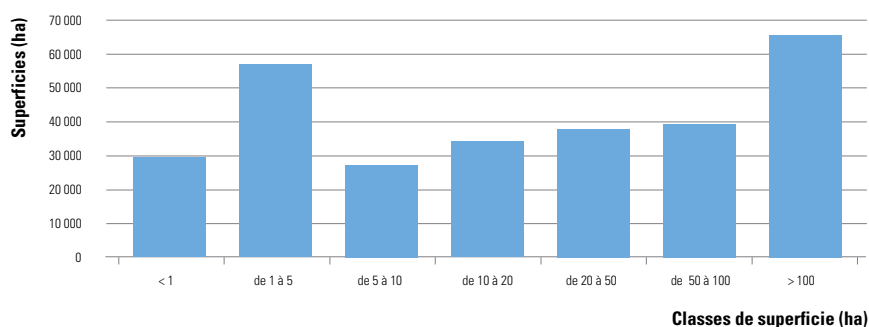
Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW)

Un inventaire forestier permanent

La plupart des données sur la forêt wallonne présentées dans ce rapport ont été récoltées dans le cadre de l'Inventaire Permanent des Ressources Forestières de Wallonie⁽²⁾ (IPRFW). En cours depuis 1994, cet inventaire est mené par la Direction des Ressources Forestières de la DNF, avec l'appui scientifique de la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux (FuSAGx). Il repose sur un échantillonnage systématique des zones forestières (soumises ou non au régime forestier) au travers d'une grille à maille rectangulaire de 1 000 m x 500 m, soit un point par 50 ha de forêt. Chaque unité d'échantillonnage est constituée de trois placettes circulaires concentriques de 4,5 m, 9 m et 18 m de rayon et d'une «zone d'observation» du peuplement de 36 m de rayon (soit 40 a). A ce jour, 80 % des 11 000 points prévus ont pu être inventoriés. Les données précédemment publiées reposaient sur 50 % des points échantillons. Les différences existant entre ces jeux de données résultent donc, au moins en partie, d'une amélioration de la précision et non d'une évolution de la forêt.

En termes de superficies forestières, les résultats obtenus sur base de l'IPRFW diffèrent légèrement des informations données par le cadastre qui estime la superficie des terres boisées à 496 570 ha en 2004 [voir TERRIT 3]. Très utile dans les analyses relatives aux mutations de l'occupation du sol, ce dernier n'est pas approprié pour la réalisation d'une description détaillée de la forêt.

FIG RES FOR 1-2 Superficies des forêts privées en Région wallonne (2000)



Source : MRW – DGRNE – DNF (estimations sur base des recensements décennaux de l'agriculture et de la forêt)

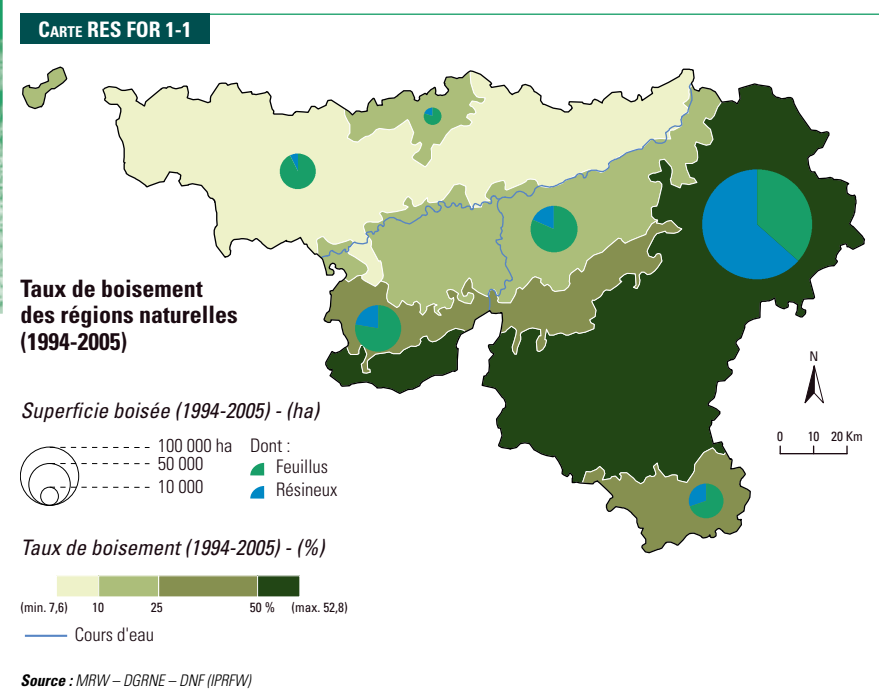
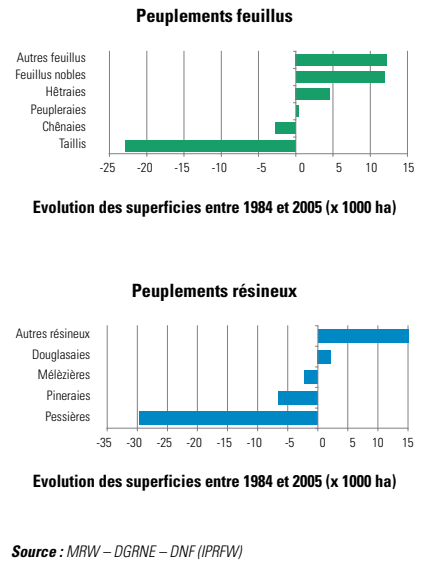


FIG RES FOR 1-3 Évolution des superficies des peuplements entre 1984 et 2005, en Région wallonne



Augmentation des futaies feuillues et des zones non productives

Au cours des vingt dernières années, la superficie des zones forestières a augmenté de 13 000 ha, essentiellement en bois soumis. Cette évolution intègre des mouvements en sens divers :

- la surface totale des peuplements feuillus a légèrement augmenté malgré une diminution en forêt privée ;
- la surface de peuplements résineux a diminué, tant en soumis qu'en privé, pour un total de 20 000 ha ;
- les autres affectations en forêt (voiries et espaces ouverts en forêt) ont augmenté de 72 %.

Ces mouvements s'expliquent par différents facteurs. En forêt soumise, les espaces ouverts ne sont plus systématiquement plantés et une politique de diversification est intervenue, notamment en faveur des feuillus. Dans les domaines privés, la forte augmentation des espaces ouverts en forêt s'explique par un certain découragement des propriétaires après les tempêtes de 1990, qui les ont dissuadés de replanter les peuplements détruits.

Parallèlement, les tendances récentes montrent un glissement prononcé vers la futaie feuillue, par conversion des autres régimes feuillus, mais également par transformation de résineux [voir FFH 2].

En termes de composition des peuplements, les modifications importantes sont des augmentations de superficie des peuplements plus mélangés (feuillus nobles et feuillus divers, autres résineux), et une diminution des pineraies, mélèzières et pessières totalisant 21 000 ha. Une légère augmentation des hêtraies et une faible diminution des chênaies est également observée. [voir FIG RES FOR 1-3]

Au cours des dernières décennies, le choix des essences plantées a sensiblement évolué :

- les surfaces totales plantées en résineux, et particulièrement en épicéa, diminuent depuis les années 1960, avec une légère reprise après les tempêtes de 1990 [voir RES FOR 3] ;
- depuis trente ans, les plantations de pins sont pratiquement abandonnées, tandis que les mélèzes se limitent à quelques centaines d'hectares par décennie ;
- depuis l'après-guerre, les douglas purs sont plantés à raison de 2 100 ha à 3 300 ha par décennie ;

- les « autres résineux », qui comprennent une proportion élevée de mélanges épicéa – douglas, prennent une part croissante dans les plantations. [voir FIG RES FOR 1-4]

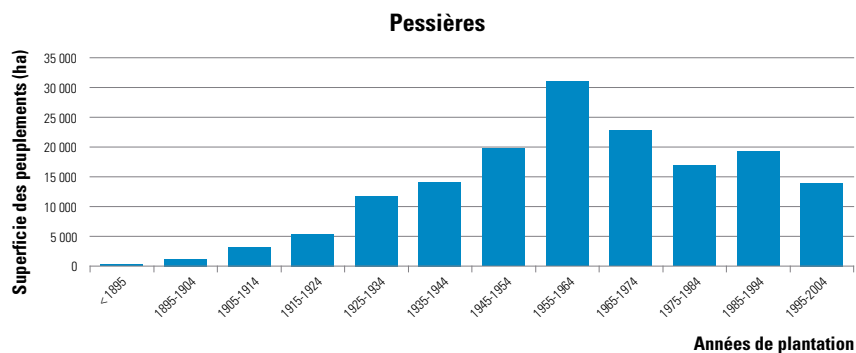
Une modification importante du paysage forestier concerne les autres affectations en forêt, c'est à dire, les espaces non productifs. Alors qu'ils s'étendaient sur 43 700 ha il y a vingt ans, ces espaces couvrent actuellement près de 75 000 ha, soit 13,6 % du territoire forestier.

Si la voirie forestière occupe 38 % de ces espaces, plus de la moitié sont composés d'éléments ouverts à caractère plus ou moins naturel qui augmentent l'intérêt potentiel des zones forestières pour la faune et la flore sauvage [voir FFH 2]. [voir FIG RES FOR 1-5]

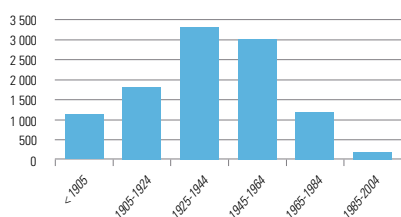
Augmentation des volumes sur pied

Les volumes sur pied (volumes bois fort tige) s'élèvent actuellement à 112 598 milliers de m³, soit 26 123 milliers de m³ supplémentaires par rapport à 1984 ; ce qui équivaut à une progression annuelle de 11 451 milliers de m³(³). Cette augmentation à moyen terme est imputable pour 40 % aux feuillus, et pour 60 % aux résineux. [voir TAB RES FOR 1-2]

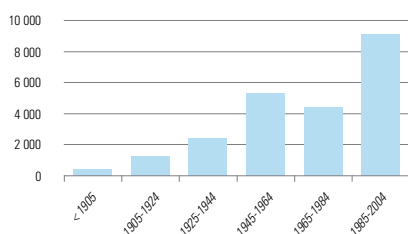
FIG RES FOR 1-4 Superficie des peuplements résineux par années de plantation, en Région wallonne (2005)



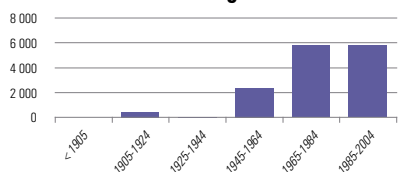
Pineraies



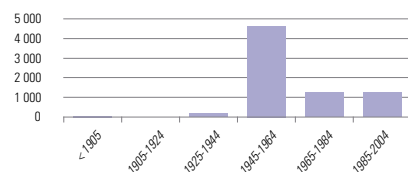
Autres résineux



Douglasiaies



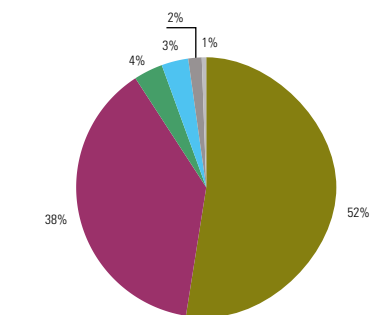
Mélèzières



Une surestimation des superficies des plus vieux peuplements est vraisemblable, en raison de coupes probables depuis le passage de l'inventaire. Par contre, pour les peuplements de moins de 10 ans, la sous-estimation due à des plantations intervenues après le passage de l'inventaire a fait l'objet d'une correction.

Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW)

FIG RES FOR 1-5 Zones forestières non productives en Région wallonne (1994-2005)



Total = 74 938 ha

- Milieux ouverts forestiers non productifs
- Voiries forestières
- Éléments linéaires boisés
- Rivières et étendues d'eau
- Anciennes carrières
- Autres

Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW)

TAB RES FOR 1-2 Volumes de bois fort tige sur pied en Région wallonne (1979-1983 et 1994-2005)

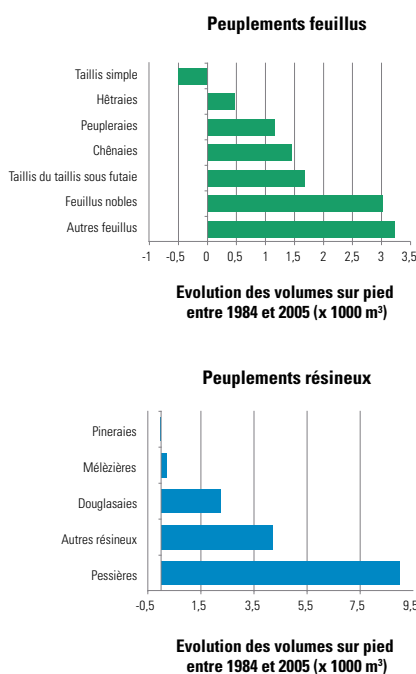
	Situation 1984			Situation 2005		
	Soumis	Non soumis	Total	Soumis	Non soumis	Total
Volumes bois fort tige sur pied (x 1000 m ³)						
Futaie feuillue	13 899	8 022	21 921	17 675	12 575	30 250
Taillis sous futaie	8 249	8 438	16 687	9 535	9 852	19 387
Taillis simple	949	1 737	2 685	701	1 484	2 185
Ensemble des feuillus	23 096	18 197	41 293	27 911	23 911	51 822
Ensemble des résineux	22 691	22 491	45 181	29 509	31 268	60 776
Total zones forestières	45 786	40 688	86 475	57 419	55 179	112 598

Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW)

En feuillus, ce sont surtout les peuplements de feuillus nobles et les autres feuillus qui enregistrent une forte augmentation. Ce mouvement est à la fois dû à une augmentation des surfaces et à un accroissement du volume à l'hectare (conversion progressive vers la futaie). Si le volume à l'hectare a également augmenté en taillis simple, en raison du peu d'exploitation, le volume global y a toutefois chuté, suite à la forte diminution des surfaces.

En résineux, l'épicéa explique 57 % de l'augmentation de volume (pour 74 % des surfaces). De nombreux peuplements ayant atteint le seuil de mesure entre les deux inventaires (20 cm de circonférence à 1,5 m du sol), les douglasaies et autres résineux (dont une proportion élevée de mélanges comportant du douglas) ont vu leur volume quadrupler. Enfin, le volume a peu évolué en mélèzières et a légèrement diminué en pineraies. Ces deux types de peuplements sont en âge d'exploitation finale et ne sont presque plus plantés. [↘ Fig RES FOR 1-6]

Fig RES FOR 1-6 Évolution des volumes de bois sur pied entre 1984 et 2005, en Région wallonne



Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW)

EXPLOITATION DES PRODUITS LIGNEUX

Équilibre entre les accroissements et les prélèvements

Entre 1995 et 2000, l'accroissement annuel moyen (exprimé en volume de bois fort tige) de la forêt wallonne s'élève à 10 m³/(ha.an). Globalement, l'accroissement annuel toutes essences confondues, s'établit à 3 729 milliers de m³, dont 1 151 milliers de m³ en feuillus (31 % du total). En résineux, l'accroissement annuel des épicéas (2 191 milliers de m³) représente 82 % de l'ensemble des futaies résineuses.

Les prélèvements annuels atteignent 3 561 milliers de m³. Ils se ventilent à raison de 791 milliers de m³ pour les essences feuillues (22 %) et de 2 770 milliers de m³ pour les résineux, dont 2 378 milliers de m³ (86 %) pour l'épicéa.

Le niveau inférieur des prélèvements par rapport aux accroissements conduit à une capitalisation moyenne de 168 milliers de m³ par an.

Le calcul des taux de prélèvement sur la période 1995-2000 montre un clivage net entre les feuillus et les résineux. En feuillus, les prélèvements annuels représentent 69 % de la production de bois. La morosité du marché et la conversion progressive des taillis et taillis sous futaie en futaie sont les principaux facteurs explicatifs, excepté pour les peupleraies où de nombreuses plantations âgées sont récoltées. En hêtraies, ces chiffres sont antérieurs

aux attaques de scolytes et sous-estiment les prélèvements actuels [voir RES FOR 3]. En résineux, les prélèvements représentent 107 % de la production. Après une période de forte capitalisation, des coupes importantes ont été pratiquées en épicéa afin de valoriser les peuplements arrivés à maturité. [↘ Fig RES FOR 1-7]

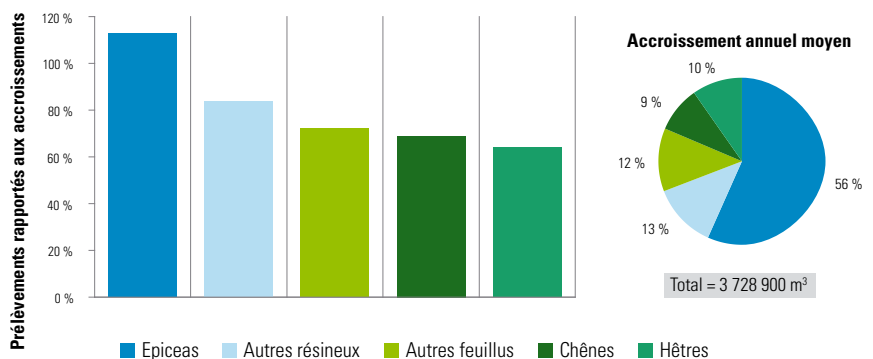
De ces deux types d'informations, on peut donc conclure :

- qu'un potentiel relativement important existe pour augmenter le prélèvement en peuplements feuillus, la capitalisation y étant très élevée ;
- qu'en épicéa, la capitalisation a été importante, mais les prélèvements au cours des années récentes ont fortement augmenté, en raison de l'exploitation des peuplements âgés.

En outre, les douglasaies et les peuplements de résineux divers en mélanges (37 000 ha en tout) sont des peuplements en majorité jeunes, et fortement productifs ; ils apporteront un potentiel élevé de prélèvements dans les prochaines décennies.

De nouvelles directives en forêt soumise visent à diminuer la capitalisation, en intensifiant les éclaircies en feuillus et en résineux, mais aussi en diminuant les dimensions d'exploitabilité des chênes et du hêtre. Ces dernières mesures sont à moduler, en fonction de la priorité donnée à la biodiversité dans certains sites [voir FFH 2].

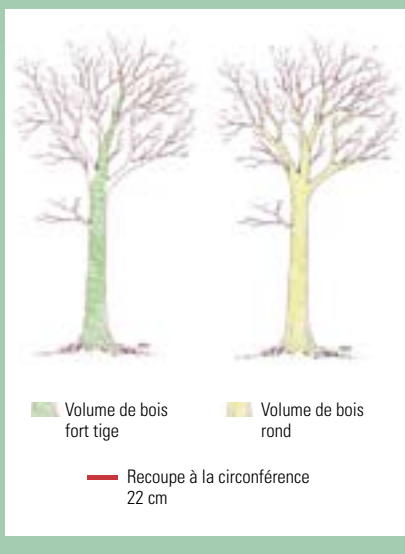
Fig RES FOR 1-7 Taux annuel moyen de prélèvement de bois, en Région wallonne (1995-2000)



Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW)

Bois ronds et bois fort tige : quelles différences ?

La différence entre les bois dits «ronds» et «fort tige» tient à la comptabilisation ou non du houppier. Le bois fort tige d'un arbre correspond à la tige de l'arbre, jusqu'à sa découpe à la circonférence de 22 cm. Le volume de bois rond est le volume commercial, y compris les branches du houppier, jusqu'à leur découpe à 22 cm de circonférence.



TAB RES FOR 1-3 Volumes annuels de bois rond commercialisés en forêt soumise, en Région wallonne		
Volumes de bois rond (m³)	1994-1999	2000-2005
Hêtre	190 469	369 502
Chênes	135 998	171 338
Frêne-Erable sycomore-Merisier	15 434	21 383
Autres feuillus	76 063	81 214
FEUILLUS	417 964	643 437
Épicéa	826 662	929 333
Douglas	52 947	84 435
Pins	51 114	55 726
Mélèzes	28 342	30 312
Sapins + divers résineux	6 808	10 186
RESINEUX	965 873	1 109 993
Total général	1 383 837	1 753 430

Source : MRW – DGRNE – DNF (statistiques internes)

TAB RES FOR 1-4 Estimation des volumes annuels totaux de bois rond commercialisés en Région wallonne		
Volumes de bois rond (m³)	1994-1999	2000-2005
FEUILLUS	865 167	1 235 162
RESINEUX	2 263 690	2 595 566
TOTAL	3 128 857	3 830 728

Source : MRW – DGRNE – DNF (estimation sur base de l'IPRFW et de statistiques internes)

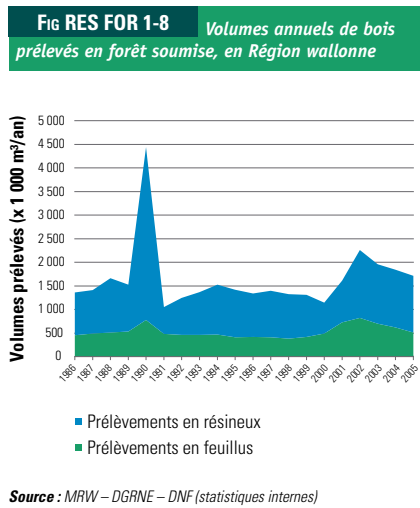
Plus de bois ronds commercialisés

Le volume de bois rond commercialisé en forêt soumise wallonne au cours des dernières années (moyennes sur deux périodes de six ans) a augmenté pour toutes les essences, avec une très forte augmentation pour le hêtre, liée aux problèmes de scolytes [voir RES FOR 3]. En moyenne pour les six dernières années, 640 milliers de m³ de feuillus et 1 110 milliers de m³ cubes de résineux ont été vendus chaque année. [↪ TAB RES FOR 1-3]

Sur base de la comparaison des prélèvements par type de peuplement⁽⁴⁾ en bois soumis et non-soumis, ces résultats peuvent être extrapolés à l'ensemble de la forêt wallonne. Le prélèvement annuel total de bois ronds atteindrait ainsi près de 2 596 milliers de m³ en résineux, et plus de 1 235 milliers de m³ en feuillus. [↪ TAB RES FOR 1-4]

L'évolution de la répartition des prélèvements en forêt soumise par grands types de produits permet de visualiser l'impact [voir RES FOR 3] :

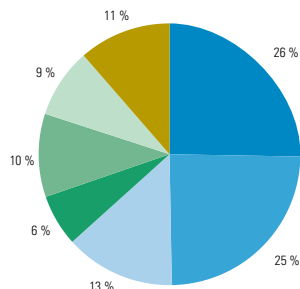
- des tempêtes de 1990 chez nous, avec un volume triplé en résineux en 1990, suivi d'une diminution au cours des années suivantes et une augmentation de 50 % en feuillus, surtout dans les gros bois ;
- de la tempête de fin 1999 en France (limitation volontaire en Région wallonne des coupes dans les gros bois en 2000) ;
- des scolytes à partir de 2001 (volume plus important, en feuillus, surtout en 2002). [↪ FIG RES FOR 1-8]



Source : MRW – DGRNE – DNF (statistiques internes)

De manière générale, on constate tant pour les feuillus que pour les résineux, une tendance à l'augmentation des proportions des produits de plus grosse dimension, à plus haute valeur potentielle. [↘ FIG RES FOR 1-9]

FIG RES FOR 1-9 Volumes de bois prélevés en forêt soumise par catégorie de grosseur, en Région wallonne (2000-2005)



Total = 1 753 000 m³

- Résineux >120 cm
- Résineux 70-120 cm
- Résineux < 70 cm
- Grumes feuillues >200 cm
- Grumes feuillues 120-200 cm
- Grumes feuillues <120 cm
- Reliquats feuillus

Source : MRW – DGRNE – DNF (statistiques internes)

En résineux, les bois destinés au sciage représentent près de 80 % des volumes, avec 874 milliers de m³.

En feuillus, les reliquats (taillis et houppiers), destinés soit au bois de feu soit aux papeteries ou aux panneaux, représentent 31 % ou 200 milliers de m³ ; 24 % sont des petits sciages ; les moyens et gros sciages représentent respectivement 28 % et 17% , pour un total de 292 milliers de m³.

On ne peut cependant pas extrapoler ces répartitions par types de produits à la forêt privée, car sa structure n'est pas comparable à celle de la forêt publique.

Consommation de bois et de produits dérivés supérieure à l'offre intérieure

Bien que l'essentiel de la production belge de bois et produits dérivés soit assurée par la Région wallonne, les statistiques relatives à la consommation de ces produits ne sont disponibles qu'au niveau national. Selon des données consolidées par la Commission économique des Nations unies pour l'Europe (UN/ECE⁽⁵⁾), les valeurs belges de consommation apparente s'élevaient en 1999-2003, à 6 908 milliers de m³ pour les bois ronds, 1 952 milliers de m³ pour les bois de sciage, 1 937 milliers de m³ pour les panneaux et bois de feu et 4 028 kt pour les pâtes et papiers.

Globalement, on estime à moins de 50 % la part de consommation couverte par la production intérieure ; seuls le papier recyclé et les panneaux présentent un excédent de production. Ce faible potentiel d'auto-provisionnement s'explique par la forte densité de la population belge (6 ares de forêt par habitant). [↘ FIG RES FOR 1-10]

La part du bois ou de produits connexes issus des exploitations wallonnes et réellement utilisés à des fins énergétiques, n'est pas connue⁽⁶⁾. Toutefois, l'augmentation des prix des produits pétroliers et la promotion des énergies renouvelables induisent une demande croissante en biomasse comme source d'énergie [voir ENER 2]. Il pourrait en résulter une exploitation accrue des bois morts et des parties jeunes des arbres,

Les droits de succession et d'enregistrement favorisent l'avancement du terme d'exploitabilité

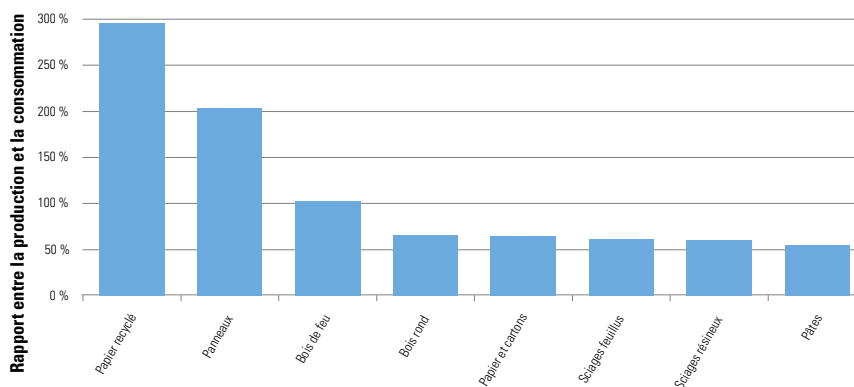
En matière de succession, la forêt privée est soumise aux mêmes taux de taxation que les autres biens. Les taux d'imposition varient de 3 % à 80 % suivant le lien de parenté (direct ou non) et la valeur des biens hérités. Pour payer les montants des droits de succession, les propriétaires sont donc parfois contraints d'exploiter au moins une partie des bois sur pied s'ils sont commercialisables.

Il peut en être de même lors de l'achat d'une forêt afin de s'acquitter des droits d'enregistrement (équivalents à 12,5 % de la valeur de la forêt). Ces droits peuvent, de plus, être réduits en cas de revente des arbres (donc leur exploitation) dans un bref délai.

Les droits de succession et d'enregistrement amènent donc régulièrement les nouveaux propriétaires à réaliser des coupes prématurées, empêchant les peuplements de vieillir et d'atteindre des dimensions plus intéressantes d'un point de vue tant économique que biologique. Pour favoriser une gestion plus durable, les autres pays européens ont depuis longtemps diminué les droits de succession sur les biens forestiers.

actuellement peu ou pas valorisés économiquement. Or, la présence de ces éléments est importante pour le maintien du cycle des matières, de l'équilibre des sols et de la biodiversité [voir FFH 2]. D'autre part, l'exploitation du bois à des fins énergétiques pourrait induire une concurrence sur d'autres filières, en particulier celles de la pâte à papier et des panneaux.

FIG RES FOR 1-10 Potentiel d'auto-provisionnement pour la production de bois et produits dérivés en Belgique (moyennes 1999-2003)



Source : Commission économique pour l'Europe des Nations unies



EXPLOITATION DES PRODUITS NON LIGNEUX

Aucune estimation relative à la valeur des produits non-ligneux récoltés en forêt n'est actuellement disponible. Toutefois, selon une enquête récente⁽¹⁾, respectivement 30 %, 22 % et 27 % des personnes fréquentant la forêt (453 parmi 1 005 réponses) déclarent récolter occasionnellement des fruits, des champignons ou des fleurs. Le contrôle de ces prélèvements échappe souvent au propriétaire. Les quantités prélevées ne sont pas connues mais il s'agirait le plus souvent de prélèvements occasionnels destinés à la consommation personnelle.

Pour ce qui est du gibier, les seules informations existantes concernent les tirs de grand gibier. En moyenne, sur les saisons 2002-2003 à 2004-2005, 1,26 kt de poids vif ont été annuellement prélevées. [↪ TAB RES FOR 1-5]

Sur la base des prix moyens obtenus pour la vente du grand gibier (prix de base à la source), ces quantités représentent une valeur de 3 163 milliers d'euros.

ASPECTS SOCIOÉCONOMIQUES DE LA FORÊT

Les revenus bruts évoluent peu mais les coûts suivent l'évolution de l'index

Les revenus des propriétés forestières sont connus, pour les propriétés soumises, par le biais des statistiques annuelles internes de la DNF. En moyenne sur la période 1998-2003, le revenu annuel brut à l'hectare était de 210 €, dont 81 % imputables à la vente de produits ligneux, 17 % à la location du droit de chasse et 2 % à des revenus divers [voir RES FOR 2]. Des subventions régionales

équivalant en moyenne à 5,1 €/ha sont accordées annuellement et interviennent à concurrence de 2,4 % du revenu brut des propriétaires de bois soumis.

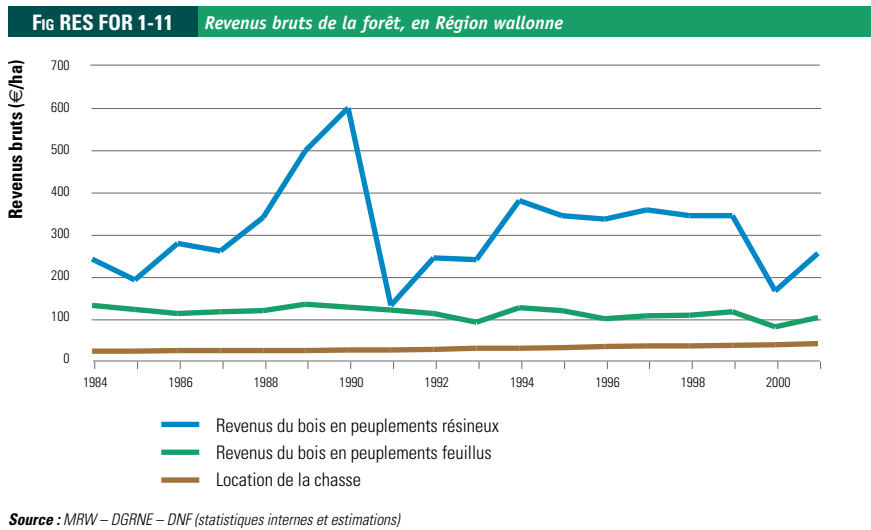
Une extrapolation aux propriétés privées donne un revenu annuel brut de 219,3 €/ha. Plus de 88 % de ce revenu proviendrait de la vente de bois, les revenus découlant des locations de chasse correspondant à un peu moins de 10 %. Le recours aux subventions régionales par les propriétaires privés est peu fréquent. En moyenne, ces dernières s'élèvent annuellement à 1,7 €/ha et interviennent à concurrence de 0,8 % du revenu brut.

Malgré des fluctuations importantes, les revenus bruts des vingt dernières années n'ont que peu évolué, alors que les coûts ont généralement suivi l'évolution de l'index. Le niveau plus élevé des revenus à l'hectare, combiné avec un cycle de production plus court, explique la préférence des propriétaires privés pour les essences résineuses. Il faut cependant relever le caractère plus fluctuant des revenus provenant des résineux, qui s'explique par des facteurs climatiques (tempêtes de 1990 en Belgique et de 1999 en France et en Allemagne, qui ont eu des répercussions sur l'ensemble du marché européen) et commerciaux, tels que l'ouverture du marché aux pays de l'Est, producteurs de matière première abondante et bon marché.

[↪ FIG RES FOR 1-11]

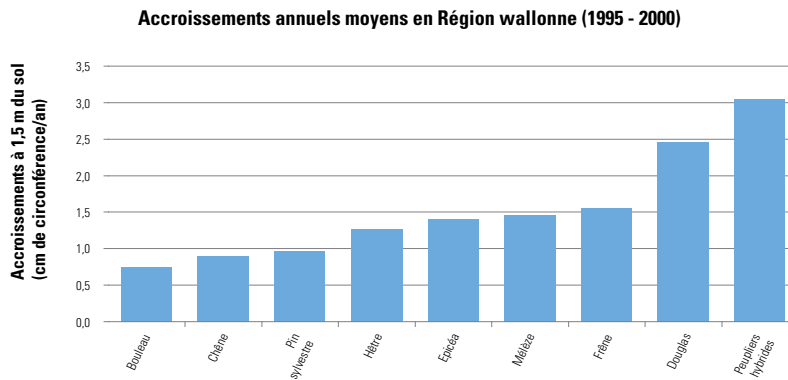
TAB RES FOR 1-5 Tableau de tir de 2002 à 2005		
	Nombre/an	Poids vif (kg/an)
Cerfs	3 370	224 193
dont - cerfs boisés	1 027	100 597
- biches	1 078	67 914
- faons	1 266	55 682
Chevreaux	17 635	246 883
Sangliers	16 726	786 099
TOTAL	37 730	1 257 175

Source : MRW – DGRNE – DNF (tableaux de chasse)

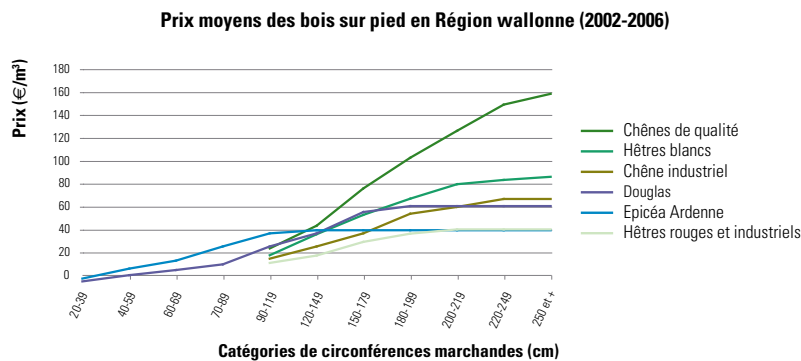


Les résineux : à l'origine de revenus plus élevés mais fluctuants

D'un point de vue financier, les essences exotiques comme l'épicéa et le douglas sont caractérisées par un retour plus rapide de l'investissement : leur productivité est de 2 à 3 fois supérieure à celle d'essences feuillues et les dimensions nécessaires à la vente sont inférieures. En conséquence, douglas et épicéa peuvent être récoltés pour un prix optimum dès 50 à 60 ans au lieu du double ou du triple pour le hêtre ou le chêne. Qui plus est, des révolutions courtes permettent de réduire les droits de succession et les risques tels que chablis ou attaques de pathogènes, les arbres étant exposés moins longtemps aux aléas de la vie. Ces différentes caractéristiques expliquent l'intérêt particulier porté à ces essences par les propriétaires privés.



Source : MRW – DGRNE – DNF (IPRFW)

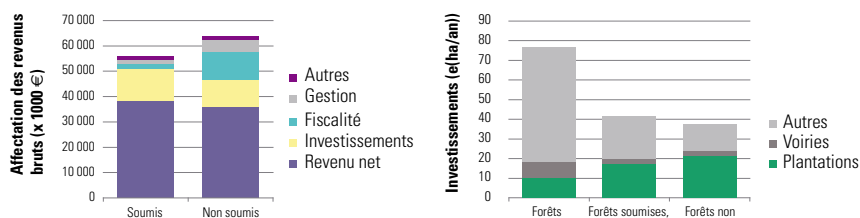


Source : Fédération nationale des experts forestiers (FNEF)

La répartition des dépenses d'investissement (23,5 millions d'euros) est très différente selon les types de propriétaires. En propriétés privées, ce sont les plantations qui prédominent, alors qu'elles ne représentent qu'une part limitée en domaniales (recours à la régénération naturelle, révolutions plus longues). Par contre, dans ces dernières, plus de moyens sont consacrés à la voirie et aux autres travaux, dont des travaux à objectif touristique ou éducatif, les pépinières, les dispositifs d'expériences à caractère technique ou scientifique et certaines infrastructures. La situation est intermédiaire dans les forêts soumises non domaniales. Les subventions octroyées pour les forêts non-domaniales représentent 6,5 €/ha, soit 15,5 % des dépenses d'investissement. [↘ FIG RES FOR 1-12]

Pour l'ensemble de la forêt soumise, le revenu net annuel s'élève à 148,4 €/ha, soit 38,4 millions d'euros par an. A l'exception des ouvriers domaniaux, le coût des quelque 800 fonctionnaires de la Division de la Nature et des Forêts n'est pas inclus dans ces calculs. Les coûts des ouvriers communaux sont quant à eux comptabilisés. En forêt non soumise, le revenu net annuel est estimé à 125,5 €/ha. Tous propriétaires confondus, le revenu net annuel de la forêt est estimé à 136,4 €/ha, soit 74,3 millions d'euros.

FIG RES FOR 1-12 Affectation des revenus de la forêt et investissements, en Région wallonne (1998-2003)



Source : MRW – DGRNE – DNF (statistiques internes et estimations)

La forêt privée : un patrimoine familial avant tout

Selon une enquête récente réalisée pour le compte de la Région wallonne⁽¹⁾, le propriétaire privé assigne généralement plusieurs fonctions à sa forêt. En termes d'objectifs de gestion, 81 % des propriétaires considèrent leur forêt comme un patrimoine, avec un attachement sentimental, 47 % y voient un lieu de détente, 45 % un placement financier, 41 % une zone naturelle et 29 % un territoire de chasse.

Selon la même enquête, 78 % des propriétés privées sont gérées directement par le propriétaire ou sa famille, 15 % par un garde particulier, 7 % par un expert ou une société commerciale, les deux dernières catégories croissant avec la taille des propriétés. Des opérations de gestion (martelages et ventes de bois) ou de travaux groupés sont pratiquées occasionnellement par 17 % des propriétaires, et régulièrement par 7 % d'entre eux, par le biais de coopératives ou groupements.

La Société Royale Forestière de Belgique représente depuis plus de cent ans les propriétaires forestiers privés. Elle assure un rôle d'information via son bulletin *Silva Belgica* et par l'organisation de conférences et d'excursions. Elle propose à ses membres un service d'assurances en responsabilité civile et contre les incendies.

La forêt : objet d'investissements et source d'emplois

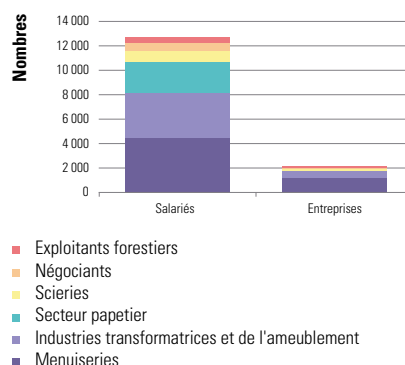
Les investissements réalisés en forêt (quelque 24 millions d'euros, annuellement) bénéficient à des entreprises diverses, généralement rurales : pépinières, entreprises de travaux forestiers ou d'équipement. Par ailleurs, la forêt wallonne alimente annuellement la filière bois en matière première pour une valeur sur pied de 100 millions d'euros, correspondant à environ 3,5 millions de m³.

En 2005, les différents segments de la filière forêt-bois représentaient 12 644 emplois salariés et 2 114 entreprises [↘ Fig RES FOR 1-13]. L'examen des données sur le nombre d'entreprises d'exploitation assujetties à la TVA (SPF Economie – DGSIE (INS), année 2002) indique pour la Belgique 1 807 entreprises sans salariés, soit environ 1 500 indépendants (éventuellement en activité complémentaire) en Wallonie.

En amont, on recense une centaine de personnes inscrites dans les Fédérations d'Experts Forestiers et d'Entrepreneurs de Travaux Forestiers.

Il n'est par ailleurs pas possible de déterminer la masse du travail personnel presté par les quelque 100 000 propriétaires privés dans leurs propriétés.

Fig RES FOR 1-13 Salariés et entreprises de la filière bois en Belgique (2005)



Source : Georges (2006)⁽¹⁾

IMPACTS DE L'EXPLOITATION FORESTIÈRE SUR L'EAU ET LES SOLS

Selon les conditions de terrain et les techniques utilisées, les activités sylvicoles peuvent exercer un impact négatif sur la qualité des eaux et des sols forestiers. Les cahiers des charges de ventes de bois en forêt publique prévoient différentes mesures pour minimiser les dégâts prévisibles comme :

- la possibilité d'interrompre l'exploitation si les conditions météorologiques défavorables entraînent des risques de dégâts au sol (prévention du tassement de sols gorgés d'eau) [voir SOLS 6] ;
- l'interdiction de passage dans les cours d'eau et de tout entreposage dans les fossés ;
- l'obligation de débarder au cheval, de circuler dans des layons sur un lit de branches ou des restrictions quant aux types de machines à utiliser dans les écosystèmes les plus fragiles...

Toujours dans le souci de minimiser les impacts négatifs de la sylviculture, l'utilisation d'huile de chaînes biodégradable est imposée en forêt domaniale.

En raison de la mécanisation qui se généralise, la constitution de layons d'exploitation est recommandée, afin de concentrer le passage des engins sur ceux-ci et d'éviter la circulation au sein du peuplement et le risque de compaction des sols.

La taille des mises à blanc est limitée dans de nombreuses situations, ce qui se justifie à différents points de vue :

- risque de pollution physique (par érosion) ou chimique (acides organiques) des cours d'eau, dans les zones rivulaires ;
- risque de remontées de nappes sur les sols hydromorphes ;
- risque de minéralisation brutale de la litière, ce qui peut entraîner la lixiviation des nitrates et des éléments nutritifs accompagnateurs (Ca^{2+} , Mg^{2+} ...) ainsi qu'une pollution de la nappe et des cours d'eau par des nitrates, dans les situations où la végétation de sous-bois ou de régénération aptes à capter ceux-ci est absente.

Des expériences ont ainsi montré⁽⁸⁾, au niveau d'un petit bassin versant, qu'une mise à blanc massive a pour conséquence un appauvrissement du bassin en cations alcalins, suite à un double phénomène : la diminution d'apports atmosphériques, liée à l'absence d'interception par la végétation et l'augmentation des pertes, liée à la décomposition des litières et à l'augmentation des précipitations (diminution de l'évapotranspiration). Par ailleurs, le prélèvement des arbres correspond aussi à une exportation des éléments nutritifs. Sur sols acides, l'ensemble des pertes ainsi enregistrées est d'un ordre de grandeur non négligeable, par rapport aux réserves disponibles dans les sols.

Des plans d'aménagement pour les bois soumis

Depuis la régénération des peuplements jusqu'à la vente des bois sur pied, l'intégralité de la gestion des bois soumis est réalisée sur base de plans d'aménagements multifonctionnels, dans le souci d'une gestion durable des forêts. Ces plans organisent la forêt dans l'espace et dans le temps en prévoyant à la fois des objectifs sur le long terme (50 à 100 ans) et un travail sur le court terme (20 à 25 ans). En accord avec les propriétaires, ils constituent un outil important dans la concrétisation des objectifs stratégiques et opérationnels de la DNF.

Les aménagements comprennent un état des lieux de la propriété qui est généralement découpée en unités homogènes : les parcelles forestières. Ces parcelles sont caractérisées d'après les essences présentes, la densité et la structure du peuplement, la pente, la faune et la flore, l'importance patrimoniale... Les principaux paramètres font l'objet d'une cartographie.

Selon les caractéristiques des parcelles, les objectifs de gestion peuvent localement privilégier l'une ou l'autre fonction de la forêt ; pourvu que le choix n'entrave pas les autres fonctions. La définition de vocations prioritaires conduit ainsi au zonage de la forêt. La cartographie des objectifs fait partie intégrante de l'aménagement.

Les moyens à mettre en œuvre sont également définis dans l'aménagement, compte tenu du potentiel des parcelles et des objectifs associés. Dans un souci d'homogénéité, les aménagements forestiers sont établis sur une base commune : la circulaire n° 2619 du 22/09/1997 relative aux aménagements dans les bois soumis au régime forestier.

Enjeux et perspectives

A l'inverse de nombreuses autres régions du monde, le maintien du couvert forestier en Région wallonne est assuré. En termes de volumes sur pied, la tendance est à l'augmentation et ce, principalement pour les feuillus. De même, la superficie globale des zones forestières s'est accrue, en raison de l'extension des milieux ouverts en zone forestière. Face aux nouveaux défis économiques et écologiques, on assiste à l'émergence de nouvelles pratiques sylvicoles, en particulier la sylviculture dynamique et la sylviculture Pro Sylva.

Le niveau actuellement inférieur des prélèvements comparé aux accroissements génère un potentiel élevé de prélèvements dans les prochaines décennies. Une diminution des termes d'exploitation est aussi envisagée par la DNF. Il s'agira de veiller à ce que cette orientation reste compatible avec les fonctions de protection de la forêt, en particulier, la protection des sols et de la biodiversité [voir FFH 2].

Le morcellement élevé de la forêt privée constitue un handicap pour l'organisation des travaux forestiers, des ventes et du contrôle des activités des exploitants. Dans cette optique, les regroupements de propriétaires pour la gestion de leurs forêts devraient davantage être mis en œuvre. Alors que les systèmes de subventions sont actuellement peu utilisés par les propriétaires privés, une révision de la fiscalité et en particulier, des droits de succession, pourrait leur permettre de développer une gestion plus écologique de leurs forêts, en augmentant les termes d'exploitabilité et favorisant davantage les essences feuillues indigènes.

Enfin, le développement de l'exploitation du bois pour l'énergie pose de nombreuses questions quant à son impact sur la gestion des forêts. Une attention particulière devra être portée au risque de dégradation des sols forestiers et de la biodiversité ainsi qu'au risque de rupture d'approvisionnement en matière première pour certaines filières de transformation (pâte à papier, panneaux).

Remerciements

Nous remercions pour leur collaboration et/ou relecture :

Philippe BOURDEAU, Vincent BRAHY, Etienne BRANQUART, Hugues CLAESSENS, Marc CLIGNEZ, Christine FARCY, Vincent GUISSARD, Catherine HALLET, Jean-Paul LEDANT, Quentin PONETTE, Jacques RONDEUX et Jackie VAN GOETHEM

Sources principales

LAURENT, Ch. 2006. *L'utilisation des ressources forestières. La politique forestière en Région wallonne*. Dossier scientifique, réalisé dans le cadre de l'élaboration du Rapport analytique 2006-2007 sur l'état de l'environnement wallon. Division de la Nature et des Forêts, Namur. 80p.

LECOMTE, H., FLORKIN, P., MORIMONT, J-P, THIRION, M. 2002. *La forêt wallonne, état de la ressource à la fin du 20^e siècle*. Namur : MRW-DGRNE-DNF. 71p.

RONDEUX, J., FAGOT, J., LAURENT, C., LECOMTE, H., TOUSSAINT, A. 1986. «*Quelques données statistiques récentes sur la forêt wallonne*». Bull. Soc. Roy. For. Belgique. 93:1. 1-22.

- (1) COLSON, V. 2006. «La fréquentation des massifs forestiers à des fins récréatives et de détente par la population wallonne et bruxelloise». *Forêt wallonne*. 81. 26-38.
- (2) <http://mrw.wallonie.be/dgrne/dnf/inventaire/>
- (3) La situation 1984 correspond à des mesures effectuées lors des inventaires de 1979 à 1983 ; la situation 2005 résulte des mesures effectuées de 1994 à 2005 ; 18 années séparent donc les années centrales de deux inventaires.
- (4) D'après les estimations réalisées lors de remesurages d'environ 1 500 placettes de l'inventaire régional (IPRFW).
- (5) <http://www.unece.org/trade/timber/mis/fp-stats-previous.htm>

- (6) Une étude est toutefois en cours à ce sujet.
- (7) GEORGES, M. 2006. «La situation de la filière-bois en Wallonie et l'aspect formation». *Rencontres filière Bois*, Salon Bois et Habitat
- (8) CARNOL, M. Conventions entre la Région wallonne et l'Université de Liège relatives aux effets des mesures de gestion sur la stabilité de l'écosystème forestier : reboisement extensif après mise à blanc.